

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Digital Market Lab – Organisme de formation professionnelle

Entrée en vigueur : 1er juin 2026

Article 1 – Identification du prestataire

Digital Market Lab 200 rue de la Croix Nivert – 75015 Paris SIRET : 993 057 421 00014 TVA intracommunautaire : FR23 993 057 421 N° de déclaration d'activité : 11757406875 (enregistré auprès du Préfet de la région Île-de-France) Email : admin@digitalmarketlab.fr Téléphone : 06 29 11 04 84 Site internet : <https://shake-ta-com.fr/>

Digital Market Lab est un organisme de formation professionnelle. Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'État.

Article 2 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute inscription à une action de formation proposée par Digital Market Lab, qu'elle soit conclue en ligne, par email ou par tout autre moyen.

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, du règlement intérieur et du livret d'accueil remis avant l'entrée en formation, qui font partie intégrante du dispositif de formation. Ces documents prévalent sur tout autre document du client, sauf dérogation expresse et préalable accordée par écrit par Digital Market Lab.

Digital Market Lab se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment. Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date d'inscription.

Article 3 – Offre et description des formations

Les formations sont décrites dans les programmes transmis avant inscription définitive, lesquels précisent notamment les objectifs pédagogiques, le contenu et la durée, les modalités d'organisation (présentiel, distanciel synchrone, distanciel asynchrone), le nombre de participants, ainsi que le prix et les éventuelles modalités de prise en charge.

Tout ajustement mineur de contenu ou de planning rendu nécessaire par des impératifs pédagogiques ne constitue pas une modification substantielle et n'ouvre pas droit à résiliation ou remboursement.

Article 4 – Processus d'inscription

L'inscription est formalisée par la signature du contrat ou de la convention de formation, accompagnée du règlement d'un acompte ou du prix total selon les modalités convenues.

Avant inscription définitive, un recueil des besoins est réalisé afin d'adapter les contenus au profil et aux objectifs du client. Ce positionnement ne constitue pas un engagement contractuel de résultat pédagogique.

L'inscription est définitive à réception par Digital Market Lab du contrat ou de la convention signée, et du paiement de l'acompte ou du règlement intégral selon les modalités précisées.

Article 5 – Tarifs et modalités de paiement

5.1 – Tarifs

Les tarifs sont exprimés en euros TTC et précisés dans les documents contractuels. Digital Market Lab se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, le prix applicable étant celui en vigueur à la date de signature du contrat.

5.2 – Modalités de paiement

Le règlement s'effectue selon les modalités précisées dans le contrat : paiement intégral à l'inscription, ou acompte à l'inscription avec solde à régler avant le démarrage de la formation.

5.3 – Financement via un tiers

En cas de prise en charge par un OPCO ou tout autre organisme financeur, il appartient au client de s'assurer de l'accord de financement avant le démarrage. À défaut de confirmation écrite, le client reste personnellement responsable du règlement intégral. Digital Market Lab ne saurait être tenu responsable d'un refus de prise en charge par un financeur tiers.

Article 6 – Droit de rétractation

6.1 – Clients particuliers (B2C)

Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, tout client particulier ayant conclu un contrat à distance ou hors établissement dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la date de signature du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni supporter de pénalités.

Pour exercer ce droit, le client adresse sa demande avant l'expiration du délai par email à admin@digitalmarketlab.fr, en utilisant si possible le formulaire figurant en annexe des présentes CGV.

Renonciation expresse au droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-25 du Code de la consommation, lorsque le client souhaite que la formation commence avant l'expiration du délai de 14 jours, il doit en faire la demande expresse et reconnaître par écrit qu'il perdra son droit de rétractation dès lors que la prestation aura été pleinement exécutée.

Dans ce cas, le client complète et signe la mention suivante, jointe au contrat de formation :

"Je demande expressément que la prestation de formation commence avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours. Je reconnais en conséquence que mon droit de rétractation sera perdu une fois la formation intégralement exécutée. Si la formation n'est qu'en cours d'exécution au moment de ma rétractation, je serai redevable du montant correspondant à la partie déjà réalisée, calculé au prorata."

En l'absence de cette demande expresse signée, Digital Market Lab ne pourra pas faire démarrer la formation dans le délai de rétractation.

6.2 – Clients professionnels (B2B)

Les clients ayant contracté dans le cadre de leur activité professionnelle ne bénéficient pas du droit légal de rétractation. Les conditions d'annulation prévues à l'article 7 s'appliquent.

Article 7 – Conditions d'annulation et de report

7.1 – Annulation par le client particulier (B2C)

Toute demande d'annulation doit être adressée par email à admin@digitalmarketlab.fr. Les conditions suivantes s'appliquent :

- Annulation plus de 14 jours calendaires avant le démarrage : remboursement intégral des sommes versées.
- Annulation entre 7 et 14 jours calendaires avant le démarrage : Digital Market Lab conserve 50 % du prix total à titre d'indemnité d'annulation. Les 50 % restants sont remboursés ou, sur demande expresse du client, convertis en avoir valable 12 mois.
- Annulation moins de 7 jours calendaires avant le démarrage : le prix total est dû dans son intégralité, sauf cas de force majeure au sens de l'article 12.

7.2 – Annulation par le client professionnel (B2B)

Toute demande d'annulation doit être adressée par email à admin@digitalmarketlab.fr. Les conditions suivantes s'appliquent, sauf stipulations contractuelles spécifiques :

- Annulation plus de 14 jours ouvrés avant le démarrage : remboursement intégral des sommes versées.
- Annulation entre 7 et 14 jours ouvrés avant le démarrage : Digital Market Lab conserve 30 % du prix total à titre d'indemnité forfaitaire. Le solde est remboursé.
- Annulation moins de 7 jours ouvrés avant le démarrage : le prix total est dû dans son intégralité, sauf cas de force majeure au sens de l'article 12.

7.3 – Report par le client

Un report est possible sur demande écrite, sous réserve de disponibilité, formulée au moins 7 jours ouvrés avant le démarrage. Digital Market Lab s'efforcera de proposer une date alternative dans les 3 mois suivant la demande.

7.4 – Annulation ou report par Digital Market Lab

Digital Market Lab se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session en cas de nombre minimum de participants non atteint, d'indisponibilité du formateur ou de force majeure au sens de l'article 12. Le client se voit alors proposer, à son choix, un report ou le remboursement intégral des sommes versées. Aucune indemnité complémentaire ne pourra être réclamée à Digital Market Lab.

Article 8 – Assiduité, absences et abandon

8.1 – Assiduité

La participation effective aux sessions est une condition nécessaire à la validation du parcours et à la délivrance de l'attestation de fin de formation.

8.2 – Absences

Toute absence doit être signalée par email à admin@digitalmarketlab.fr dans les meilleurs délais. En cas d'absence injustifiée, Digital Market Lab se réserve le droit de le signaler à l'organisme financeur si la formation est prise en charge par un tiers. Les absences ne donnent pas droit à un remboursement partiel ni à un report automatique des sessions manquées.

8.3 – Abandon en cours de formation

En cas d'abandon volontaire, les sommes correspondant aux sessions déjà réalisées restent dues et ne font l'objet d'aucun remboursement. Les sommes correspondant aux sessions non encore réalisées peuvent faire l'objet d'un remboursement partiel selon les conditions de l'article 7, uniquement en cas de motif légitime et dûment justifié (maladie, accident, force majeure).

Article 9 – Accès numériques

9.1 – Accès à la plateforme et aux ressources

Dans le cadre des formations intégrant des contenus numériques (vidéos, supports téléchargeables, espace membre, templates, outils collaboratifs, etc.), le client reçoit des identifiants d'accès personnels à la plateforme utilisée par Digital Market Lab.

Les accès à la plateforme sont accordés pour une durée de 8 semaines à compter de la date d'inscription. À l'issue de cette période, Digital Market Lab ne garantit pas le maintien des accès.

9.2 – Caractère personnel et non cessible des accès

Les identifiants d'accès sont strictement personnels et non cessibles. Toute cession, mise à disposition ou partage à un tiers est formellement interdit et pourra entraîner la suspension immédiate des accès sans remboursement, ainsi que des poursuites pour contrefaçon conformément au Code de la propriété intellectuelle.

9.3 – Responsabilité du client

Le client est responsable de la confidentialité de ses identifiants. En cas de compromission ou de suspicion d'utilisation frauduleuse, il doit en informer immédiatement Digital Market Lab à admin@digitalmarketlab.fr.

Article 10 – Absence de garantie de résultats

Digital Market Lab est tenu à une obligation de moyens et non de résultat.

Aucun résultat économique, commercial, financier ou professionnel particulier ne peut être garanti à l'issue d'une formation. Les résultats obtenus par chaque participant dépendent de nombreux facteurs indépendants de Digital Market Lab, notamment l'implication personnelle du client, son niveau initial, le contexte de son activité, la mise en pratique des acquis et les conditions du marché.

Les éléments de communication de Digital Market Lab (témoignages, exemples de réussite, projections) sont fournis à titre illustratif et ne constituent en aucun cas une promesse ou une garantie de résultats identiques.

Article 11 – Obligations des parties

11.1 – Obligations de Digital Market Lab

Digital Market Lab s'engage à dispenser les formations conformément aux programmes contractuels, à mettre à disposition les supports et ressources prévus, à assurer le suivi et l'accompagnement des apprenants, et à remettre une attestation de fin de formation sous réserve de participation effective.

11.2 – Obligations du client

Le client s'engage à participer activement aux sessions, respecter les horaires, prévenir Digital Market Lab de toute absence, respecter les règles du livret d'accueil et du règlement intérieur, et utiliser les supports à titre strictement personnel et non commercial.

Article 12 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations si celle-ci résulte d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil : événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties (pandémie, catastrophe naturelle, grève générale, panne technique majeure, décision gouvernementale, etc.).

La partie concernée notifie l'autre dans les meilleurs délais. En cas de force majeure prolongée au-delà de 30 jours, chacune des parties peut résilier le contrat sans indemnité, les sommes versées pour les prestations non réalisées étant remboursées au prorata.

Article 13 – Accessibilité et handicap

Digital Market Lab s'engage à étudier toute situation individuelle afin de proposer des modalités adaptées aux personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. Toute demande doit être formulée avant le démarrage de la formation.

Référent handicap : Anaëlle Laurens — admin@digitalmarketlab.fr

Article 14 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus et ressources pédagogiques transmis sont la propriété exclusive de Digital Market Lab et protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction, diffusion ou utilisation commerciale sans autorisation écrite préalable est strictement interdite. Le client se voit accorder une licence d'utilisation personnelle et non exclusive, limitée à ses besoins propres dans le cadre de la formation.

Article 15 – Protection des données personnelles (RGPD)

Digital Market Lab collecte et traite des données personnelles conformément au RGPD (règlement UE 2016/679), exclusivement aux fins de gestion administrative, pédagogique et contractuelle. Ces données ne sont pas cédées à des tiers à des fins commerciales.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et d'opposition, en adressant sa demande à : admin@digitalmarketlab.fr

En cas de litige non résolu, le client peut saisir la CNIL : www.cnil.fr

Article 16 – Responsabilité

La responsabilité de Digital Market Lab est limitée aux préjudices directs et est plafonnée au montant des sommes effectivement perçues au titre de la formation concernée. Digital Market Lab ne saurait être tenu responsable de préjudices indirects (manque à gagner, perte de clientèle, perte de données, etc.).

Article 17 – Réclamations et médiation

17.1 – Réclamations

Toute réclamation est à adresser à admin@digitalmarketlab.fr. Chaque demande fait l'objet d'un accusé de réception et d'un traitement confidentiel et individualisé.

17.2 – Médiation

En cas de litige non résolu, le client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation conformément aux articles L.611-1 à L.616-3 du Code de la consommation.

L'organisme de médiation compétent est :

CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice

49 rue de Ponthieu, 75008 Paris - www.cm2c.net

Le recours à la médiation est possible uniquement après une tentative préalable de résolution amiable du litige auprès de l'organisme de formation.

Article 18 – Loi applicable et juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents. Pour les clients professionnels, le tribunal compétent est celui du ressort du siège social de Digital Market Lab.

Annexe – Formulaire de rétractation (clients particuliers uniquement)

À envoyer par email à admin@digitalmarketlab.fr avant tout commencement de formation et dans les 14 jours calendaires suivant la signature du contrat.

À l'attention de Digital Market Lab, 200 rue de la Croix Nivert – 75015 Paris :

Je notifie ma rétractation du contrat de formation portant sur [intitulé], conclu le [date].

Nom : _____ Prénom : _____ Email : _____ Date : _____

Signature : _____